

Procès - verbal du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature du 23 février 2023 à AMBAZAC.

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, à 18 heures, le Conseil communautaire ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30. Il remercie la commune d'Ambazac d'accueillir le Conseil communautaire de ce soir.

Étaient présents : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, J.-C. SOLIS, K. BERNARD, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, N. NICOULAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, H. FRENAY, E. PETIT, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. LAUSERIE, B. LE GUEN, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER, M. BASCANS, M. RIBIERE, T. METAIS, G. BOUTHIER.

Étaient présents représentés :

B. TRICARD	pouvoir à L. AUZEMERY,
R. SOLANS-EZQUERRA	pouvoir à N. NICOULAUD,
M. JANDAUD	pouvoir à O. CHATENET,
A. BROUILLE	pouvoir à H. FRENAY,
P. ROBERT	pouvoir à J.-C. SOLIS.

Étaient absents : D. PERROT

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du Conseil communautaire ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme. Karine BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire décide de lui adjoindre des auxiliaires, pris au sein de l'administration, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. Contrat d'objectif territorial – Point d'étape – Avancement du volet « Economie Circulaire »

J.-M. BERTRAND ? Vice-Président, présente le sujet :

Suite à différentes questions posées lors du dernier conseil communautaire, il est proposé une brève information sur l'avancement du volet ECi du Contrat d'Objectif Territorial :

La Communauté de communes ELAN est engagée dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) conformément à la délibération 2021/162 du 21 octobre 2021. Le projet a débuté le 1^{er} mars 2022 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 28 février 2026. Ce contrat vient s'adosser au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adopté par la collectivité en octobre 2021. Il s'agit :

- d'un contrat d'objectifs où le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte des objectifs fixés (démarche opérationnelle inscrite sur une durée de 4 ans),
- d'une approche transversale, décloisonnant les thématiques, dans une logique d'amélioration continue,
- d'un accompagnement pour mener des politiques d'économie circulaire (ECi) et climat-air-énergie (CAE) avec l'appui des référentiels préétablis de l'ADEME.

Spécifiquement sur le volet ECi, la collectivité a fait l'objet d'un audit réalisé par un cabinet mandaté par l'ADEME afin de définir l'état initial de la collectivité sur la thématique. Le point de départ de la Communauté de communes ELAN sur le volet ECi a été fixé à 5,2%. Sur cette base, la progression attendue pour obtenir 100% de l'aide additionnelle variable est de 12%.

A ce stade, la collectivité a d'ores et déjà progressé par le biais des actions socles suivantes :

- Validation de la gouvernance lors du Conseil communautaire du 27 octobre 2022 : Progression de 0,8%
- Passage en REOMi au 01 janvier 2023 (action phare de la politique ECi) : Progression de 2,8%
- Engagement formalisé du Conseil communautaire dans la réalisation d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action dédiés à l'ECi : Progression de 0,2%

Soit une progression totale de 3,8%.

Le score de la Communauté de communes ELAN au 23 février 2023 atteint 9% sur un objectif minimum de 17,2% (point de départ (5,2%) + progression attendue (12%)).

Les prochaines étapes du projet sont :

- Le COPIL organisé le jeudi 2 mars,
- L'atelier collectif prévu le lundi 6 mars dont l'objectif est de construire les 1^{ères} pistes opérationnelles et axes stratégiques permettant de structurer la feuille de route ECi de la Communauté de communes.

Il est proposé aux élus qui le souhaiteraient de s'exprimer.

II. Modification des participants au sein des commissions

Le Président présente la note de synthèse suivante :

Il convient de mettre à jour la liste des participants aux commissions du conseil communautaire.

En effet, Mme Bernadette FOUCAUD souhaite démissionner de la commission « Gestion des zones d'activités économiques – Gestion administrative et juridique du patrimoine – Agriculture – Prévention de la délinquance ».

De plus, Mme Béatrice Le Guen, nouvellement conseillère communautaire, souhaite siéger dans les commissions « petite-enfance et jeunesse – ECMD » et « Action culturelle – Sport – Citoyenneté et démocratie locale – Vie associative – Pôle lecture publique »

Commission du Président (AUZEMERY Alain)
Économie – Contractualisation – Tourisme

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	BERNARD Karine	
3	LARDY Brigitte	
4	FRENAY Hélène	PETIT Elisabeth
5	PARIS Bertrand (Bessines sur Gartempe)	
6	PINGAUD Isabelle (Bessines sur Gartempe)	
7	DEFAYE Annie (Compreignac)	
8	CARRÉ Vincent	
9	HORRY Jean-Marie	
10	SERVAES Marie-Claude	
11	CLÉDAT Adeline (La Jonchère Saint Maurice)	
12	TRENTAUD Aurélie (La Jonchère Saint Maurice)	
13	BOURDIER Laurent	
14	LEGAY Jean-Marc	
15	GOUDARD Kévin (Razès)	
16	SOLIS Jany-Claude	
17	TALABOT Stéphane	
18	VANDERLICK Nicolas	
19	DUFOURNEAU Carole	
20	RICHARD Karine (Vaulry)	BOYER Jean-Paul (Vaulry)

Commission du 1^{er} Vice-Président (PEYROT Jean-Michel)
Finances et Budget – Ressources humaines

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	PEYROT Jean-Michel	
3	NICOULAUD Nathalie	BERNARD Karine
4	BERTRAND Jean-Michel	
5	BROUILLE Andréa	
6	MAITRE Franck	
7	DUPRAT Jean-Jacques	
8	VALLIN Pierre	
9	HORRY Jean-Marie	
10	ROCHE Nathalie	
11	TRICARD Béatrice	
12	LEGAY Jean-Marc	
13	MANUS Lydie (Saint-Jouvent)	
14	NATHIE Jean-Pierre (Saint Léger la Montagne)	
15	DUPIN Bernard	
16	DELOS Hélène	
17	GRIMAULT Sophie	BASCANS Max

Commission de la 2^{ème} Vice-Présidente (ROCHE Nathalie)
Petite enfance et jeunesse – ECMD

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	ROCHE Nathalie	
3	NICOULAUD Nathalie	BARRIAT Peggy
4	FRENAY Hélène	TERRANA Angélique
5	RIBIERE Martine	
6	DEFAYE Annie (Compreignac)	

7	SERVAES Marie-Claude	
8	BOURDIER Laurent	
10	TRICARD Béatrice	
11	PERROT Michèle	
12	ROBERT Patrick	
13	BOURDINAUD Myriam (Saint Léger la Montagne)	
14	ANDRÉ Belen (Saint Priest Taurion)	
15	FOUCAUD Bernadette (Saint Priest Taurion)	
16	FURELAUD Marie-France (Saint Sulpice Laurière)	
17	GRIMAUULT Sophie (Thouron)	DUFOURNEAU Carole (Thouron)
18	LE GUEN Béatrice	

Commission de la 3^{ème} Vice-Présidente (BERNARD Karine)

Gestion des zones d'activités économiques – Gestion administrative et juridique du patrimoine – Agriculture – Prévention de la délinquance

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	BERNARD Karine	
3	LARDY Brigitte	
4	NICOULAUD Nathalie	HARDY Jérôme
5	VALLIN Pierre	
6	GANDOIS Marie-Line	
7	SOUMAGNAS Vincent (La Jonchère Saint Maurice)	
8	GOUDARD Kévin (Razès)	
9	PERROT Michèle	
10	LAVAUD Marianne (Saint-Jouvent)	
11	ANDRÉ Belen (Saint Priest Taurion)	
12	GROLL Nicole (Saint Sulpice Laurière)	
13	PETIT Elisabeth	
14	HORRY Jean-Marie	
15	TRENTALAUD Aurélie (La Jonchère Saint Maurice)	
16	LAUSERIE Bernard	
17	PEIGNER Bernard	

Commission de la 4^{ème} Vice-Présidente (SOLIS Jany-Claude)

Communication – Relations communes et extérieures

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	SOLIS Jany-Claude	
3	BOURDET Jean-Pierre (Chamborêt)	
4	VALLIN Pierre	
5	ROCHE Nathalie	
6	DELOS Hélène	
7	CALVES Michel (Saint Sulpice Laurière)	
8	DUFOURNEAU Carole	
9	AUZEMERY Laurent	

Commission du 5^{ème} Vice-Président (LEGAY Jean-Marc)

Assainissement – Étude de la compétence eau

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	LEGAY Jean-Marc	
3	JANDAUD Michel	HARDY Jérôme
4	BERTRAND Jean-Michel	

5	MAITRE Franck	
6	DUPRAT Jean-Jacques	
7	PLEINEVERT Jacques	
8	GIRARD Marc (Jabreilles-les-Bordes)	
9	MARTINIE Denis (La Jonchère Saint Maurice)	
10	PERTHUISOT Manuel	
11	ROCHE Nathalie	
12	COLLIN Benjamin (Saint Sylvestre)	
13	SOLIS Jany-Claude	
14	LEBLANC Jean-François (Saint-Jouvent)	
15	ROUX Claudine	
16	JOUANNETAUD Gisèle	
17	LAUSERIE Bernard	
18	CHAUGNY Patrick (Saint-Priest-Taurion)	
19	LAMARDELLE Aimé (Saint Sulpice Laurière)	
20	PEIGNER Bernard	
21	BERGERON Éric (Saint Priest Taurion)	

Commission du 6^{ème} Vice-Président (DUPIN Bernard)

Rédaction des statuts et de l'intérêt communautaire – Définition des compétences et du périmètre de l'intercommunalité – Partie travaux du numérique

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	DUPIN Bernard	
3	NICOULAUD Nathalie	HARDY Jérôme
4	VALLIN Pierre	
5	TRICARD Béatrice	
6	SOLIS Jany-Claude	
7	BASCANS Max	
8	USTAZE Arnaud (Thouron)	

Commission du 7^{ème} Vice-Président (PLEINEVERT Jacques)

Voirie – Chemins

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	PLEINEVERT Jacques	
3	JANDAUD Michel	CHADELAUD Gérard (Ambazac)
4	HEUDES Daniel (Breuilauva)	
5	DUPRAT Jean-Jacques	
6	DUPUY Fabien	
7	HORRY Jean-Marie	
8	PRUGNEAU Gérard (La Jonchère Saint Maurice)	
9	PERTHUISOT Manuel	
10	ROCHE Nathalie	
11	LEGAY Jean-Marc	
12	SOLIS Jany-Claude	
13	LEBLANC Jean-François (Saint-Jouvent)	
14	FAURE Gérard (Saint Laurent Les Églises)	
15	BOURDINAUD Myriam (Saint Léger La Montagne)	
16	ROSSANDER Claudine	
17	TOURNY Pascal (Saint Sulpice Laurière)	
18	USTAZE Arnaud (Thouron)	PERRIOD Yohan

Commission du 8^{ème} Vice-Président (DUPRAT Jean-Jacques)

Développement durable – Transition énergétique – Mobilité – Déchets

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	DUPRAT Jean-Jacques	
3	SOLANS EZQUERRA Rafaël	HARDY Jérôme
4	BERTRAND Jean-Michel	
5	HEUDES Daniel (Breuilaufa)	
6	PLEINEVERT Jacques	
7	MARTINIE Denis (La Jonchère Saint Maurice)	
8	ROCHE Nathalie	
9	GOUDARD Kévin (Razès)	
10	LEGAY Jean-Marc	
11	ROBERT Patrick	
12	SOLIS Jany-Claude	
13	BOURDINAUD Myriam (Saint Léger La Montagne)	
14	JOUANNETAUD Gisèle	
15	MAURY Damien (Saint Léger La Montagne)	
16	DELOS Hélène	
17	CHAUGNY Patrick (Saint Priest Taurion)	
18	LAUSERIE Bernard	
19	PEYROT Jean-Michel	
20	BRAULT BATISSOU Émilie (Saint Sulpice Laurière)	
21	BASCANS Max	
22	THOUVENIN Michel (Vaulry)	

Commission du 9^{ème} Vice-Président (DUPUY Fabien)

Patrimoine immobilier intercommunal – Pôle technique – Aire d'accueil des gens du voyage

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	DUPUY Fabien	
3	BERNARD Karine	CHATENET Olivier
4	TROUBAT Bernard	
5	PAUFIQUE Thierry	
6	HORRY Jean-Marie	
7	PORTE Jean-Pierre	
8	GOURCEYROLLE Jacques	
9	PERROT Michèle	
10	ROSSANDER Claudette	

Commission du 10^{ème} Vice-Président (BOURDIER Laurent)

Action culturelle – Sport – Citoyenneté et démocratie locale – Vie associative – Pôle lecture publique

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	BOURDIER Laurent	
3	LARDY Brigitte	
4	BERNARD Karine	HARDY Jérôme
5	TROUBAT Bernard	
6	PARIS Bertrand (Bessines sur Gartempe)	
7	SZYMURSKI Mikaël (Bessines sur Gartempe)	
8	PREVOST Fabienne	
9	VALLIN Pierre	
10	DEFAYE Annie (Compreignac)	

11	PLEINEVERT Jacques	
12	POULET Jean-Paul	
13	MARTINIE Denis (La Jonchère Saint Maurice)	
14	AUZEMERY Laurent	
15	VERGER BEAUDOU Geneviève (Razès)	
16	GASNIER Gérard (Saint-Jouvent)	
17	MAUX Mélody (Saint Léger la Montagne)	
18	BAYLE Gérard	
19	DELOS Hélène	
20	VANDERLICK Nicolas	
21	DUFOURNEAU Carole	
22	LE GUEN Béatrice	

Commission du 11^{ème} Vice-Président (HORRY Jean-Marie)

Urbanisme – Habitat social – Marchés publics – Projets structurants

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	HORRY Jean-Marie	
3	BERNARD Karine	
4	VALLIN Pierre	
5	PLEINEVERT Jacques	
6	DUPUY Fabien	
7	GOURCEYROLLE Jacques	
8	ROCHE Nathalie	
9	GOUDARD Kévin (Razès)	
10	SIMARD Christophe (Saint-Jouvent)	
11	ROUX Claudine	
12	DELOS Hélène	

Commission du 12^{ème} Vice-Président (BERTRAND Jean-Michel)

GEMAPI – Forêt – PCAET

	Titulaires	Suppléants
1	AUZEMERY Alain	
2	BERTRAND Jean-Michel	
3	CHATENET Olivier	PIERRE Cédric (Ambazac)
4	VALLIN Pierre	
5	HORRY Jean-Marie	
6	MARTINIE Denis (La Jonchère Saint Maurice)	
7	RIVERAIN Samuel (La Jonchère Saint Maurice)	
8	PERROT Michèle	
9	BUCHET David (Saint Sylvestre)	TERRANA Angélique
10	SIMARD Christophe (Saint-Jouvent)	
11	ROUX Claudine	
12	MAURY Damien (Saint Léger La Montagne)	
13	LAUSERIE Bernard	
14	BASCANS Max	
15	COUDER Mickael (Vaulry)	
16	DUPRAT Jean-Jacques	
17	SERVAES Marie-Claude	
18	MAHAUT Danièle (Nieul)	

Il est proposé aux élus le souhaitant de s'exprimer. A cette occasion, il est demandé d'enlever des listes des commissions de la 2^{ème} et de la 3^{ème} Vice-présidentes le nom d'André BELEN,

cette personne n'étant désormais plus conseillère municipale de la commune de Saint-Priest-Taurion.

Il est par ailleurs précisé que certaines commissions ne se sont pas encore réunies, ce qui explique l'absence de convocation à celles-ci.

Le Président demande si d'autres élus souhaitent s'exprimer puis propose au Conseil de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Contrat de BAIL avec l'entreprise F2J

La Communauté de communes est propriétaire d'un ensemble immobilier à BESSINES-SUR-GARTEMPE (87250), lieudit La Croix du Breuil depuis le 17 février 2020, suite au rachat du bien à la SCI DES JALASSIERES au prix forfaitaire de 1.5M euros, subventionné par la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 1.2M euros.

Par une délibération 2020/175 en date du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé de mettre en place un contrat de crédit-bail avec le Preneur. Ce contrat initialement prévu en date du 01 mars 2020, était d'un montant de 316 248.76 euros.

Etant difficile de réaliser ce type de contrat pour des raisons juridiques mais devant régulariser la situation, la proposition est faite d'établir un bail commercial 3/6/9 avec un loyer mensuel de 5 270,81 € et une option de rachat.

Ce contrat de location prendrait rétroactivement effet à compter du 01 janvier 2023 pour une durée de 9 ans. Il est transmis en annexe.

E. PETIT demande la raison de cette rétroactivité.

Le Directeur Général des Services répond que cette rétroactivité est due à la signature qui se fera en fin février, afin que l'entreprise puisse payer ce qu'elle doit à l'EPCI.

Le Président demande si d'autres élus souhaitent poser une question ou faire une remarque puis propose au Conseil de voter. La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Participation au capital social de la SCIC Ceinture verte des terroirs de la Haute-Vienne

Le Président fait lecture de la note de synthèse suivante :

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Ceinture verte des terroirs de la Haute-Vienne » a été constituée le 30 septembre 2021 avec pour objet de :

- Structurer la filière maraîchage (de la production à la distribution) de manière pérenne,
- Alimenter en circuit court le territoire de la Haute-Vienne, en produits maraîchers diversifiés et de qualité,
- Contribuer au développement de la production biologique.

Dans les faits, la SCIC s'attache à installer de nouveaux agriculteurs en maraîchage, en leur offrant des conditions favorables au lancement et à la pérennisation de leur activité.

Ainsi, pour chaque projet, la SCIC porte les investissements fonciers et immobiliers, puis met à disposition des porteurs de projets, dans le cadre d'un bail rural et moyennant une cotisation mensuelle progressive, une exploitation d'environ 2 hectares, équipée d'un bâtiment, de serres, d'un système d'irrigation et d'un tunnel de stockage. Elle assure également un appui technico-économique individuel ainsi qu'un accompagnement à la commercialisation auprès

des agriculteurs. Ces derniers n'auront à leur charge que le matériel de production et de vente, éligible à certaines subventions et prêts.

Pour bénéficier de l'accompagnement de la SCIC, les porteurs de projet doivent s'engager dans un contrat annuel reconductible, avec droit au maintien sur site pendant 18 ans et possibilité d'accéder à la propriété ou au capital de la coopérative.

La SCIC s'est fixé comme objectif d'accompagner 5 projets de création d'exploitations maraichères par an, sur 3 ans.

A ce jour, outre une première installation sur la commune d'Isle l'été dernier, quatre autres sites sont à l'étude à Bellac, Buisnière-Galant, Aureil et Panazol et pourraient conduire potentiellement à la création de deux nouvelles fermes.

S'agissant de son organisation, la SCIC est organisée en 5 collèges de sociétaires :

- Les fondateurs (*Limoges Métropole, la Chambre d'agriculture, le groupe Ceinture Verte et, depuis peu, le Conseil départemental de la Haute-Vienne*),
- Les partenaires (*Lycée agricole, Agrobio87, restaurateurs...*),
- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les salariés,
- les producteurs,
- les investisseurs (*banques, habitants...*).

Elle dispose aujourd'hui d'un capital social de 342 600 € (dont 55% de capitaux privés et 45% de capitaux publics ; ces derniers ne devant réglementairement pas dépasser 50%).

La Communauté de communes ELAN a été sollicitée par la SCIC pour une prise de parts dans son capital social.

Compte tenu notamment :

- des objectifs fixés par la loi EGALIM du 30 octobre 2018, impliquant notamment de « favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous »,
- de l'évolution du marché du bio en vente directe,
- des opportunités foncières qui pourraient se présenter dans les années à venir du fait de départs à la retraite d'agriculteurs,
- du Projet Alimentaire Territorial (PAT) envisagé à l'échelle du territoire intercommunal,

il est proposé au Conseil communautaire de répondre favorablement à la sollicitation de la SCIC, en participant à hauteur de 1 500 € à son capital, en tant que membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et de désigner un(e) représentant(e) pour siéger au sein des instances de gouvernance de la SCIC.

Le Président rappelle que dans la gouvernance de cette SCIC, chaque structure adhérente détient une voix, quel que soit le montant de participation au capital.

Il demande si un élu souhaite poser une question ou faire une remarque, puis propose de soumettre la délibération au vote. La décision est adoptée à l'unanimité.

V. Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des médiathèques intercommunales

Le Président présente le dossier suivant :

Afin de garantir à tous les hauts-viennois un égal accès aux services de lecture publique, le Conseil départemental de la Haute-Vienne prévoit de créer très prochainement un portail numérique qu'il proposera aux professionnels des bibliothèques et à leurs utilisateurs.

Par ce portail, toutes les bibliothèques le souhaitant, pourront notamment mutualiser leurs fonds documentaires, vidéos et audios. Ces derniers pourront ainsi être réservés et empruntés par l'ensemble des usagers hauts-viennois sur l'ensemble du territoire départemental.

La gestion de ce portail reposera sur une plateforme informatique qui sera reliée au système de gestion de la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne et à celui de chaque bibliothèque publique partenaire.

Au regard de l'intérêt de cet outil, **il est proposé au Conseil communautaire de s'engager dans le partenariat présenté par le Conseil départemental**, afin que les usagers des médiathèques intercommunales puissent accéder à une gamme d'ouvrages plus large et diversifiée, notamment.

Néanmoins, pour bénéficier de ce service, il s'avère indispensable d'acquérir une nouvelle licence du logiciel Paprika, actuellement utilisé par les médiathèques intercommunales, compatible avec l'outil numérique du Département. Ce logiciel actualisé offrira également aux agents des médiathèques, de meilleures facilités pour gérer les réservations, les prêts, les retours de documents, les recherches documentaires, les créations de cartes d'abonnement, l'élaboration de différentes statistiques...

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'effectuer cette acquisition auprès de la société Décalog, pour un montant de 4 750 € HT, soit 5 140 € TTC. A ce montant, devront être rajoutés 790 € HT, soit 948 € TTC de frais de raccordement au portail départemental et de maintenance.

Enfin, pour **cofinancer cette opération, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention DETR** de 50% auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, pour un montant de 2 770 €.

Le Président propose aux élus le souhaitant de s'exprimer, et, en l'absence de questions et remarques, propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Motion pour le désenclavement ferroviaire

Le Président propose au Conseil communautaire d'adopter la motion suivante :

Le conseil communautaire,

Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore ;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3 h 00 et du matériel roulant performant ;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, notamment sur les lignes Limoges-Poitiers et Limoges - Meymac ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes fines en danger sur notre territoire ;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire ;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après des difficultés dues au déraillement d'un train de marchandises puis au gel (phénomène pourtant récurrent) ;

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6 h 00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans.

J.-M. PEYROT demande à ce que soit ôté le troisième paragraphe de la motion.

Monsieur Aimé LAMARDELLE présente les actions de l'association Urgence POLT. Il expose les différentes avancées obtenues sur cette ligne (l'ajout d'un horaire quotidien de TER pour une arrivée à 9h à Paris, le gain de 6 correspondances dans le sens Limoges-Paris et 3 dans le sens inverse...) et exprime la nécessité de continuer à œuvrer dans ce sens.

Le Président rappelle que la Communauté de communes adhère à l'association Urgence POLT. Il propose d'ôter le paragraphe n°3 de la motion et de modifier le huitième paragraphe en y ajoutant les mots « notamment sur les lignes Limoges-Poitiers et Limoges – Meymac ».

Il demande si un élu souhaite s'exprimer puis propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Vœu du conseil communautaire relatif à la réforme des retraites

Le Président fait lecture du vœu suivant :

Le Conseil communautaire,

Rappelant que le projet de réforme des retraites, tel que présenté en Conseil des ministres le 23 janvier dernier, prévoit notamment d'allonger l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés ;

Soulignant que ce texte ne vise nullement à corriger les injustices existantes mais bien à réaliser des économies sur le dos des plus fragiles ;

Considérant que plusieurs dispositions contenues dans le projet vont pénaliser particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui occupent des métiers pénibles mais également les femmes aux carrières incomplètes ;

Redoutant que cette réforme entraîne une plus grande précarité notamment pour les demandeurs d'emploi seniors déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage ;

Regrettant que le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans soit apparu comme l'unique solution pour assurer la stabilité de notre système de retraites alors que d'autres pistes existent ;

S'inquiète du recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et de l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, qui pousseront de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote ;

Souligne les mises en garde adressées par le Conseil d'orientation des retraites eu égard aux risques d'appauvrissement des retraités ;

Rappelle que le minimum retraite voté en 2003 prévoyait déjà 85 % du SMIC mais n'a jamais été appliqué et que la mesure concernant les 1 200 euros brut ne concernera que les carrières complètes ;

Prend acte du changement de position de l'actuel Président de la République qui avait déclaré en 2019 qu'il serait « hypocrite » de relever l'âge légal en précisant « bon courage déjà pour arriver à 62 ans » ;

S'inquiète de la nouvelle atteinte portée à notre modèle social et aux acquis issus du Conseil national de la Résistance auxquels une majorité de Français demeure attachée ;

S'inquiète également de la volonté du gouvernement de recourir à l'article 47-1 de la constitution en vue de limiter dans le temps le débat devant la représentation nationale ;

S'interroge sur les réelles intentions du gouvernement en termes d'emploi public dans la mesure où l'actuelle réforme des retraites a été élaborée à partir d'hypothèses transmises par Bercy au Conseil d'orientation des retraites, hypothèses qui prévoient un gel des rémunérations et des recrutements dans la fonction publique et s'inquiète de ce fait de l'impact sur les services publics de notre territoire ;

Dénonce le fait que la dégradation de la masse salariale publique envisagée interviendrait au moment où les besoins sont massifs dans les services publics et qu'elle contribuerait à une aggravation du déséquilibre du système de retraites dès 2030 ;

Partage le fort mécontentement qui s'est également exprimé en Haute-Vienne les 19 et 31 janvier, 7, 11 et 16 février derniers ;

Souhaite le retrait de cette réforme inéquitable qui va fragiliser les plus modestes ;

Demande à ce que le Gouvernement prenne en considération les réelles attentes exprimées par de nombreux Français d'une réforme des retraites plutôt axée sur une augmentation des salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'augmentation des cotisations patronales et la mise à contribution des revenus financiers au lieu d'un allongement de l'âge de départ.

B. LAUSERIE et J.-M. BERTRAND considère que ce sujet dépasse les compétences d'ELAN et qu'il ne convient donc pas de voter cette motion.

Le Président répond que c'est un sujet de société, qui touche l'EPCI et que certains paragraphes concernent tout particulièrement les agents publics.

E. PETIT estime que l'EPCI est concerné dès lors qu'il emploie des agents.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite poser une question ou faire une remarque, puis propose aux élus de voter. La délibération est adoptée à la majorité (J.-M. BERTRAND ne participent pas au vote, M. PERTHUISOT, F. MAITRE, L. BOURDIER, B. DUPIN, M. BASCANS s'abstiennent).

VIII. Position de principe – Participation à la valorisation de la véloroute V93

Le Président présente le sujet suivant :

Le territoire de la Haute-Vienne est traversé d'est en ouest par la véloroute n° 93 (V93), qui fait partie d'un ensemble de voies cyclables établi au niveau national. ELAN en est traversé sur la commune de Saint-Priest-Taurion, sur une longueur de trois kilomètres.

Une réflexion a été engagée par le Département de la Charente afin de mettre en valeur cette véloroute et l'inscrire dans un itinéraire touristique allant du Lac de Vassivière jusqu'à Saint-Nazaire, avec une volonté de mise en tourisme dès l'été 2024.

A ce titre, le Département de la Haute-Vienne opère actuellement une concertation avec les EPCI concernés afin de déterminer les actions envisageables sur le territoire. Il demande notamment à ces derniers de se positionner sur le principe de leur participation à ce projet.

Pour ELAN, que cette véloroute traverse sur trois kilomètres par la commune de Saint-Priest-Taurion, le coût de cette participation s'élèverait à un montant situé entre 180 € et 240 € par année.

Outre les retombées économiques attendues sur le département, la communauté de communes pourrait bénéficier d'une promotion touristique de son territoire.

Les EPCI seront amenés à participer aux instances de gouvernance.

Le Président demande aux élus qui le souhaite de s'exprimer puis propose de voter. La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président rappelle les nombreuses discussions intervenues sur le sujet depuis le mois de novembre 2022. Il indique par ailleurs que si le présent sujet n'abouti pas à un vote formel, il demeure important que chaque commune se positionne sur les propositions faites.

J.-M. PEYROT remercie les personnes ayant participé à l'élaboration de ce document, qui est la synthèse des décisions prises au cours de quelques huit bureaux communautaires, un Conseil des maires, un séminaire des élus et une commission finances.

Il présente ensuite le document du rapport d'orientations budgétaires. En ressortent principalement les points suivants :

Dans un contexte financier national incertain et particulièrement difficile pour les collectivités territoriales, Elan se trouve dans une situation financière déficitaire depuis sa création et, depuis peu, dans le réseau d'alerte des services de l'état. Il est donc nécessaire que son budget démontre sa volonté d'amélioration.

Cette année, pour la première fois, la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette de l'EPCI est positive, ce qui est un bon signe mais en partie dû à des recettes exceptionnelles et donc non pérennes. Il rappelle par ailleurs l'importance qu'a joué la conservation par l'EPCI du produit du FPIC par le biais des mécanismes mis en place.

Concernant la capacité de désendettement, ELAN se trouve moins bon que la moyenne nationale. De plus, la revalorisation du livret A a pour effet d'augmenter les taux d'intérêts que l'EPCI doit supporter.

En matière fiscale, la suppression de la CVAE étalée sur 2023 et 2024 est compensée par une part de TVA donnée aux collectivités ainsi que par la création d'un « Fonds vert », dont on ne peut cependant bénéficier qu'en présentant des projets en matière de développement durable. D'autre part, certaines recettes fiscales vont augmenter, notamment dû à la revalorisation des bases fiscales de 7% prévue par la loi de finances pour 2023.

Concernant les orientations budgétaires, elles poursuivent trois objectifs, à savoir dégager une CAF nette positive, contenir l'endettement et pouvoir réaliser des investissements. A cela s'ajoute une volonté exprimée de solidarité au sein de l'EPCI.

Afin de remplir ces objectifs, sont notamment proposées une révision des attributions de compensation ainsi qu'un mécanisme de participation au déficit de certaines activités par les communes qui en bénéficient, mais aussi la vente de certains biens immobiliers de l'EPCI.

Par ailleurs, sont engagées tout au long de l'année 2023 des discussions sur les compétences de la communauté de communes et leur financement.

Les ressources humaines ne devraient pas voir d'importantes variations durant l'année 2023. Cependant la masse salariale augmentera en raison notamment de l'augmentation du SMIC, la rémunération en temps plein d'agents recrutés en fin d'année 2022, les avancements de grade et d'échelon et enfin l'ouverture au premier janvier 2023 du second ALSH à Saint-Juvent.

P. VALLIN félicite les auteurs de ce travail. Cependant, considérant qu'un service administratif ou culturel n'a pas vocation à s'équilibrer, le terme de « déficit » ne lui apparaît pas opportun. En sus, il estime qu'il y a lieu d'ajouter dans les « actions à venir », la recherche d'économies.

Le Président remercie P. VALLIN et rappelle les efforts menés pour aboutir à ces propositions. Il remercie à ce sujet B. DUPIN et rappelle que la proposition faite en cette séance pour l'année 2023 est à distinguer des propositions qui seront faites dans les années à venir. Concernant la demande d'économies, il indique que la première demande effectuée auprès des services a été la diminution de leur budget d'au minimum 10%, ce que tous les services ont fait.

B. DUPIN est favorable à ce débat d'orientations budgétaires, qui répond bien aux questions nécessaires à l'urgence qu'il y a à rétablir la crédibilité financière de l'EPCI. Il estime cependant qu'il pourra y avoir à l'avenir des améliorations à faire en matière d'Attributions de compensation.

M. RIBIERE indique que Chamborêt ne s'oppose pas à la révision des attributions de compensation si celle-ci est conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune est aussi favorable à l'effort de solidarité mais cela reste une opération douloureuse pour ses finances, d'autant plus que Chamborêt ne bénéficie pas de la DGF. La commune aurait préféré un reversement dans le « pot commun » de l'EPCI et non pas ciblé sur d'autres communes. Enfin, elle craint une augmentation des pourcentages demandés pour les années suivantes. Par conséquent, la position de cette commune sera l'abstention.

J.-M. PEYROT indique que l'objectif visé est celui de ne pas avoir à réviser les attributions de compensation chaque année et donc d'inscrire une pérennité dans les flux financier entre communes et EPCI.

B. DUPIN estime que de bonnes surprises en matière fiscale sont à prévoir. Concernant le reste à charge du service urbanisme, la question doit se poser d'augmenter la part communautaire de la taxe d'aménagement.

Le Président explique que cela fait partie des points évoqués pour l'année 2024.

J.-M. BERTRAND affirme que pour le SMABGA, l'augmentation de cotisations proposée devrait être couverte par l'augmentation des bases de la taxe GEMAPI. Par ailleurs, il se prononce en faveur d'une augmentation de la fiscalité car les taux de la communauté de communes sont très bas. Enfin, il souhaiterait que pour l'année 204, un Pacte financier et fiscal soit rédigé pour remettre tout à plat, en transparence.

Le Président demande aux élus un vote symbolique représentant la position de leur commune sur les propositions faites.

Les élus se prononcent à la majorité en faveur des mécanismes proposés. Seul M. RIBIERE, pour la commune de Chamborêt, s'abstient.

X. Questions diverses

Dates et Lieux des prochains conseils :

- 16 mars 2023 – Razès
- 20 avril 2023 – Saint Léger La Montagne
- 25 mai – Saint Sulpice Laurière

Demande de Mme H. DELOS de remettre le Pacte Fiscal et Financier à l'ordre du jour :

Le Président précise que ce sujet reviendra bientôt sur le devant, après que soient votés le Débat d'Orientation Budgétaire et le Budget.

P. BARIAT, Maire de la commune d'Ambazac, remercie les membres du Conseil communautaire d'être venus et informe que la commune offre le verre de l'amitié.